

LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE D'APPEL Décret n° 2017-891 du 6 mai 2017, entrée en vigueur le 1er septembre 2017 EXPLICATIONS - PIÈGES ET MÉTHODES

FORMATION PRATIQUE DESTINÉE AUX AVOCATS QUI
SOUHAITENT SE FORMER EN E-LEARNING
A LA NOUVELLE PROCÉDURE D'APPEL



PARCOURS DE FORMATION

Module 1

Les jugements susceptibles d'appel et le
Nouvel appel motivé à jour fixe qui remplace
le contredit

Module 2

La déclaration d'appel
Les mentions obligatoires
Démonstration RPVA

Module 3

L'appel circuit long

Module 4

L'appel circuit bref délai

Module 5

Le renvoi après cassation

Module 6

Les autres nouveautés

OBJET ET CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation en ligne est destinée aux
avocats qui souhaitent, de leur Cabinet et
sans se déplacer, se former et se mettre à jour
de la réforme de la procédure d'appel.

Ce parcours de formation en e-learning est
composé de 6 modules qui présentent, avec
une frise chronologique, toutes les
explications pour suivre pas à pas un dossier
devant la Cour d'appel que vous soyez
appelant ou intimé ou sur renvoi de cassation.
Cette formation contient des vidéos de
formation et d'animation pour attirer votre
attention sur les pièges et vous livrer une
méthodologie. Elle s'articule autour de cas
pratiques et de questionnaires permettant de
valider l'acquisition des connaissances. Un
livret complet de formation est téléchargeable
à la fin du parcours.

Pour acheter la formation en ligne :

Site : www.lexavoue.com

Onglet : Nos Formations

Accédez à nos formations en e-learning



Valide 4 heures de formation au titre
de la formation continue.

**TARIF POUR LE PARCOURS
COMPLET DE 6 MODULES**

250 € HT + TVA 20% = 300 € TTC

Le prix comprend la formation

Cette formation peut être prise en charge par le FIFPL

Les implantations de Lexavoué et les bureaux sur : www.lexavoue.com

Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Caen, Chambéry, Colmar, Douai, Grenoble, Limoges,
Lyon, Montpellier, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen, Toulouse, Versailles.